

Date de dépôt: 20 juin 2002

Messagerie

**Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur le rapport d'activité de la commission
consultative de la diversité biologique (exercice 2000-2002)**

Mesdames et
Messieurs les députés,

Nous vous soumettons en annexe le rapport d'activité concernant le premier exercice de la commission consultative de la diversité biologique, ainsi que le prévoit la loi du 20 mai 1999 instituant une commission consultative de la diversité biologique, à son article 6, alinéas 5 et 6:

« La commission établit un rapport sur ses activités à la fin de chaque législature, qu'elle soumet au Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat transmet ce rapport au Grand Conseil, qui en prend acte après l'avoir étudié. »

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le chancelier :
Robert Hensler

La présidente :
Micheline Calmy-Rey

Rapport au Conseil d'Etat de la commission consultative de la diversité biologique

Exercice 2000-2002

SOMMAIRE

- 1. Introduction**
- 2. Activités de la commission : thèmes traités en plénières**
- 3. Sous-commission de la flore**
- 4. Sous-commission de la faune**
- 5. Sous-commission des sites et biotopes**
- 6. Conclusion et perspectives**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Le présent rapport concerne, pour la législature écoulée, la période allant du 1^{er} janvier 2000 (entrée en fonction de la commission) au 28 février 2002.

1. Introduction

1.1 Principe - rappel

La commission consultative de la diversité biologique est l'aboutissement d'importants travaux parlementaires visant à regrouper les commissions de la faune, des forêts et du Moulin-de-Vert s'occupant de la nature et dépendant du département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement.

Cette commission est entrée en fonction le 1^{er} janvier 2000, conformément à la loi du 20 mai 1999 instituant une commission consultative de la diversité biologique (M 5 38).

L'entrée en vigueur de cette loi a également permis de mettre fin à plusieurs commissions instaurées par des règlements, telles les commissions de la faune, des forêts et du Moulin-de-Vert; la commission consultative de la diversité biologique ayant pour but, dans un souci de transparence et

d'efficacité, de permettre que tous les sujets relatifs à la nature genevoise soient, en principe, de sa compétence.

Durant la période allant du 1^{er} janvier 2000 au 28 février 2002, la commission a vécu une période d'installation qui s'est marquée, au niveau de sa composition, de deux façons différentes.

D'une part, au lieu de siéger à 22 commissaires, comme le prévoit en principe la loi, la commission s'est réunie dans une composition comprenant 27 commissaires, conformément à une disposition de droit transitoire, le Grand Conseil ayant voulu que tous les commissaires nommés dans les précédentes commissions assistent aux travaux.

D'autre part, s'agissant de désigner le président de la commission pour la période d'installation de celle-ci, le Conseil d'Etat a estimé qu'il était préférable qu'elle soit présidée par le président du département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement.

Lors de sa première séance de travail, la commission a désigné son vice-président, en la personne de M. Hervé Burdet, et a constitué un bureau composé du président, du vice-président ainsi que des présidents des sous-commissions.

Ce bureau s'est régulièrement réuni avant chaque séance de la commission de façon à préparer celle-ci. Lors de ses travaux, il a bénéficié du précieux concours de M. G. Mulhauser, directeur du service des forêts, de la protection de la nature et du paysage (SFPNP), et de Mme G. Ducrest, secrétaire du service, qui sont remerciés pour l'aide efficace qu'ils ont apportée à l'organisation des travaux de la commission.

1.2 Composition de la commission consultative de la diversité biologique

Battiaz Emile	Hemmeler Valentina
Binggeli Jacques	Jacquet Marielle
Bretscher Sylvie	Juge Raphaëlle
Burdet Hervé, vice-président	Loizeau Pierre-André
Chappaz Françoise	Mahnert Volker
Cramer Robert, président	Maillefer Philippe
Djabri Yasmine	Maunoir Philippe
Dugerdil-Gubler Jacques	Meylan Yves
Dunant François	Necker Alfred
Dunner Paul	Pontinelli Alberto
Etienne Alain	Reichenbach Pierre

Rosset Danielle
 Rossier Alain
 Steinmann Philippe

Sulliger Daniel
 Terrier Samuel
 Vallino Claude

Dès sa première séance de travail, la commission a d'emblée désigné en son sein 3 sous-commissions chargées respectivement de la flore, de la faune, des sites et biotopes, lesquelles se sont vu conférer un certain nombre de compétences, conformément à l'article 7 de la loi.

1.3 Les sous-commissions

Dans la composition de chacune de ses sous-commissions, la commission s'est assurée que les principales composantes de la commission (représentants des partis politiques, du monde agricole, des milieux de protection de l'environnement, experts issus du monde académique) soient représentées.

La composition des sous-commissions a également été enrichie par l'apport des membres des différentes commissions spécialisées, dorénavant regroupées au sein de la commission consultative de la diversité biologique.

Une telle composition des sous-commissions a favorisé le travail des commissaires qui s'est déroulé dans une ambiance constructive et consensuelle, aidé en cela par la disponibilité de l'administration.

Composition de la sous-commission de la flore

Burdet Hervé, président	(L) (faune)
Chappaz Françoise	Milieux protection de la nature
Dugerdil-Gubler Jacques	(L) (forêts)
Dunner Paul	(PDC) (faune)
Etienne Alain	(S) (forêts)
Loizeau Pierre-André	Spécialiste flore
Meylan Yves	(Ve) (forêts)
Necker Alfred	Milieux forestiers
Steinmann Philippe	Milieux forestiers

Composition de la sous-commission de la faune

Bretscher Sylvie	(S) (faune)
Dunant François	Milieux protection de la nature (const. faune)
Hemmeler Valentina	Milieux agricoles
Jacquet Marielle	(constitutionnelle faune)
Mahnert Volker	Spécialiste faune
Rosset Danielle	Milieux protection animaux (const. faune)
Rossier Alain	Milieux cynégétiques
Sulliger Daniel, président	Milieux agricoles
Terrier Samuel	(PDC) (forêts et faune)

Composition de la sous-commission des sites et biotopes

Battiaz Emile	Milieux agricoles
Binggeli Jacques	(constitutionnelle faune)
Djabri Yasmine	(Ve) (faune)
Juge Raphaëlle	Spécialiste sites et biotopes
Maillefer Philippe	(R) (forêts)
Maunoir Philippe, président	Milieux protection de la nature
Pontinelli Alberto	Association des communes genevoises
Reichenbach Pierre	Représentant des pêcheurs
Vallino Claude	(AdG) (forêts et faune)

1.4 Rythme des séances

La commission consultative de la diversité biologique s'est réunie, sous la présidence de M. Robert Cramer, à dix reprises au siège du département (salle des Fiefs) et une fois à la maison de la Forêt.

La sous-commission de la flore s'est réunie, sous la présidence de M. Hervé Burdet, à trente reprises au siège du service des forêts, de la protection de la nature et du paysage et deux fois sur le terrain (bois de Chancy et de Luins).

La sous-commission de la faune s'est réunie, sous la présidence de M. Daniel Sulliger, à douze reprises, d'abord à la salle de la Treille du

département, puis au service des forêts, de la protection de la nature et du paysage, une fois sur le terrain (visites aux agriculteurs à Russin et à Avully) et une fois à Satigny.

La sous-commission des sites et biotopes, sous la présidence de M. Philippe Maunoir, s'est réunie onze fois, d'abord à la salle de la Treille du département, puis au service des forêts, de la protection de la nature et du paysage et deux fois sur le terrain (zone de Verbois et région de Malval).

2. Activités de la commission : thèmes traités en plénières

2.1 Plan directeur forestier (PDF)

La plénière est intervenue à deux étapes importantes du PDF, la première fois pour prendre connaissance de la version étudiée et amendée par la sous-commission de la flore, la seconde fois pour considérer le rapport de synthèse après consultation officielle (détail : voir point 3.2 ci-dessous).

Le plan directeur forestier a été approuvé par arrêté du Conseil d'Etat le 29 novembre 2000. Il est disponible sur le site Internet de l'Etat : <http://www.geneve.ch/forets/welcome.html>

2.2 Certification des forêts genevoises au label FSC

Le 4 décembre 2000, les forêts de l'Etat de Genève, de la Ville de Genève et des communes de Versoix, d'Onex et de Veyrier ont reçu la certification du Forest Stewardship Council (FSC). Ce label représente la reconnaissance internationale d'une gestion forestière qui respecte l'environnement et les traditions sociales tout en intégrant les aspects économiques. La démarche s'inscrit dans la ligne du développement durable et contribue à la réalisation d'actions prévues dans les Agendas 21 locaux.

2.3 Gestion du sanglier

La question de la gestion du sanglier a été discutée plusieurs fois en plénière dans le prolongement des rapports du président de la sous-commission de la faune (détails : voir point 4.1 ci-dessous).

En effet, une information complémentaire de la plénière a été faite à l'occasion des statistiques de fin d'année et de la révision des arrêtés de régulation adoptés par le Conseil d'Etat, sur proposition de la sous-

commission, de sorte que tous les membres de la commission puissent ratifier les décisions prises.

A part quelques questions de compréhension et des témoignages visuels proposés par les commissaires issus des milieux agricoles, les orientations proposées par la sous-commission ont été confirmées.

2.4 *Problématique des chiens*

Ce point souvent approfondi en sous-commission de la faune (détails : voir point 4.2 ci-dessous), revêt un intérêt général notoire ayant amené à en débattre plusieurs fois en plénière. En plus des rapports de la sous-commission et des informations du SFPNP, la plénière a été renseignée le 19 juin 2001 par la vétérinaire cantonale, Mme A. Rod, sur les derniers développements de la politique du DIAE concernant les chiens (puces électroniques, règlement sur les chiens dangereux, etc.).

La commission a d'ailleurs été chargée de désigner un délégué pour siéger au sein du groupe de travail devant élaborer un projet de loi sur les chiens pour le printemps 2002 : elle a désigné M. D. Sulliger, président de la sous-commission de la faune.

L'objet principal des discussions intéressant la commission est, à ce titre, l'élaboration de la carte désignant les futures zones d'ébats et d'interdiction pour les chiens.

2.5 *Panneau de mise à ban*

La sous-commission des sites et biotopes, chargée de présenter un nouveau concept a préparé deux variantes (voir point 5.1) qui, après avoir fait l'objet d'un dernier examen en plénière, ont été renvoyées en sous-commission pour qu'il soit procédé à un examen juridique complémentaire.

Après avoir été vue par le service juridique du DIAE ainsi que par l'office des transports et de la circulation du DJPT, la variante 1 a reçu un préavis favorable de l'OTC pour autant que la signalétique ne soit pas posée à l'accès d'un chemin carrossable pour ne pas créer de confusion pour l'usager vis-à-vis de la législation sur la circulation routière.

Cette variante a également recueilli le suffrage des commissaires. Elle comporte les logos à l'intérieur du cercle d'interdiction de passage, assorti d'un texte d'information ainsi que les bases légales et la sanction administrative y relative.

Le 24 octobre 2001, le panneau de mise à ban (art. 2, al. 2, nouvelle teneur) a, par décision du Conseil d'Etat, été intégré en annexe au règlement du 3 octobre 1977 relatif à la mise à ban temporaire d'emplacements dignes d'intérêt au titre de la protection de la nature (L 4 05.08).

2.6 Plan directeur des chemins de randonnée pédestre

La plénière a chargé la sous-commission des sites et biotopes d'examiner ce dossier (détail : voir point 5.6 ci-dessous).

Le plan directeur des chemins de randonnée pédestre répond aux exigences de la loi fédérale du 4 décembre 1998 sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (RS 704). Il a fait l'objet d'une large consultation, notamment auprès des communes. Il a été approuvé par arrêté du Conseil d'Etat, le 16 janvier 2002.

2.7 Etat des projets de renaturation

La problématique « renaturation » est étroitement liée à l'ensemble des domaines de la diversité biologique. Il ne s'agit pas seulement d'interventions sur les cours d'eau mais également de la protection des rives.

Présentées par les responsables du service de renaturation, MM. J. Lottaz et A. Wisard, les 7 février et 3 avril 2001, les opérations sont coordonnées de manière transfrontalière (bassin du genevois) sur la base de contrats rivières. Au niveau de l'administration, elles impliquent l'avis de plusieurs services.

Deux opérations d'envergure sont en cours, à savoir la Seymaz et l'Aire. Ces opérations sont intégrées dans le bilan des Objectifs nature joint en annexe. Voir aussi la brochure « Renaturation des rivières genevoises ».

2.8 Bilan « Objectifs Nature »

Les deux dernières séances de l'année 2001 ont été employées à tirer le bilan des actions proposées dans la brochure « Objectifs Nature », publiée conjointement, en 1999, par le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, et le département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement.

Sur les 37 actions décrites dans la publication, 4 actions sont terminées, 3 le sont partiellement, 24 sont bien engagées et suivent leur cours normalement, 2 sont en veilleuse et 4 ont pris un sérieux retard d'exécution (détails : voir tableau et commentaires en annexe).

Le bilan est donc clairement positif et souligne la forte activité déployée dans ce domaine depuis 2 ans.

Plusieurs points sont à relever, en particulier :

- a) les projets les plus avancés sont ceux touchant à la gestion des eaux étant donné les moyens qui sont investis depuis plusieurs années;
- b) une impulsion certaine a été donnée depuis l'année 2000 aux actions concernant l'agriculture et la gestion des milieux et des espèces, bien que les ressources en personnes fassent parfois défaut au point de ne pouvoir avancer selon les délais fixés;
- c) les dossiers les plus difficiles à faire progresser sont ceux relevant d'un travail intégré sur l'ensemble du territoire impliquant des milieux peu familiers des problématiques concernant la gestion de la nature.

3. Sous-commission de la flore

Les objets suivants ont été traités :

3.1 Préavis

Cette sous-commission s'est organisée de façon à rendre ses préavis dans les délais impartis par le DAEL et s'est, dès lors, réunie à intervalles très réguliers. Ses préavis ont été rendus en application de l'article 11 de la loi sur les forêts du 20 mai 1999 (M 5 10), relatif à la distance des constructions par rapport à la lisière de la forêt. Le bilan des deux années fait l'objet d'une statistique jointe en annexe.

3.2 Examen du plan directeur forestier (PDF)

La sous-commission a procédé à un examen détaillé du plan directeur forestier (PDF). La version du 10 mai 2000 a été approuvée à l'unanimité. Cette version a été présentée en séance plénière le 23 mai 2000.

Suite à la procédure de consultation du PDF (9 juin et 10 septembre 2000) le rapport de synthèse – intégrant les amendements – a été analysé par la sous-commission, laquelle y a apporté encore quelques retouches.

Mis au net, le PDF a été présenté, pour approbation, à la séance plénière du 24 octobre 2000.

3.3 Révision du règlement d'application de la loi sur les forêts

La sous-commission a participé à la révision de ce règlement, plusieurs amendements ont été demandés, lesquels ont été intégrés par l'administration dans le projet de règlement soumis au Conseil d'Etat. Ce règlement est entré en vigueur le 31 août 2000 (M 5 10.01)

3.4 Certification des forêts genevoises

Le concept de gestion des forêts, élaboré par le groupe FSC Genève, a été présenté de manière détaillée à la sous-commission. Le choix pour Genève a porté sur la certification au label FSC, qui est une certification environnementale de la bonne gestion du patrimoine forestier. Chaque propriétaire de forêt peut obtenir ce label de certification en rejoignant le groupe FSC Genève. Par la signature d'une convention, il s'engage au respect des dispositions contenues dans le concept de gestion des forêts ou, pour les petits propriétaires, au respect d'un programme de travail établi.

La cérémonie officielle de certification des forêts genevoises et de remise de certification au WWF International en Cadeau à la Terre a eu lieu le 4 décembre 2000. Elle a été suivie de la remise des certificats aux propriétaires, marquant la reconnaissance de leur engagement envers une bonne gestion de leur patrimoine forestier.

3.5 Visite dans les forêts de Chancy

Les membres ont beaucoup apprécié à la fois de se rendre sur les lieux et les explications enrichissantes qui ont été données par les spécialistes du SFPNP tout au long du parcours. La reconstitution forestière suite à l'ouragan Lothar a fait l'objet d'un exposé conséquent sur place, assorti d'un document de référence.

3.6 Journée dans les forêts de Luins

A l'occasion de cette journée, plusieurs thèmes ont été abordés, permettant de fixer les objectifs de gestion d'une forêt de taillis abandonnée depuis près de 50 ans et rappelant pour beaucoup les problèmes genevois, notamment :

- le rôle paysager majeur que joue cette bande boisée dominant le vignoble de la Côte;
- l'histoire de ces peuplements au fil des ans (bois de chauffage, piquets pour la vigne, abandon économique);

- les interventions pour assurer la fonction de protection des pentes, en particulier dans les vallons transversaux;
- la remise en valeur de la production de bois par la plantation de feuillus de valeur dans les combes fertiles et la restauration des châtaigneraies sur les crêtes décalcifiées;
- l'information du public (sentier didactique, accueil au refuge du Devant);
- la dynamique forestière provoquée par le traitement des peuplements qui favorise la biodiversité;
- le coût des interventions.

4. Sous-commission de la faune

Les objets suivants ont été traités :

4.1 Gestion du sanglier

Cette thématique a occupé la sous-commission à chacune de ses séances.

Cela a commencé au début de l'année 2000 par le préavis sur le plan d'écogestion développé par Ecotec Environnement SA dès 1998 et ayant permis la mise en place d'un plan de tir discipliné, la traçabilité de cette activité particulière du SFPNP et une orientation sur les collaborations à entreprendre.

La sous-commission a été tenue au courant des contacts réguliers qui ont été établis par le SFPNP au niveau transfrontalier et avec les partenaires agricoles. Une visite de deux exploitations a permis à la sous-commission de prendre connaissance de nouveaux problèmes touchant les agriculteurs. Les délégués agricoles de la sous-commission ont souvent assisté aux rencontres de terrain entre exploitants et service, en particulier à propos des dégâts causés dans le vignoble.

Toutefois, au vu de l'augmentation constante des effectifs de sanglier et de l'incapacité de juguler correctement cette évolution, il a été décidé dans le courant de l'année 2000 que la sous-commission serait informée systématiquement de l'état des dégâts, des moyens de prévention mis en œuvre et des tirs de régulation.

Depuis janvier 2000, la sous-commission a systématiquement soutenu la démarche et les propositions du SFPNP. En restant très attentif aux diverses réticences ou besoins exprimés, on peut affirmer que la collaboration entre le SFPNP et les membres de la société civile représentés est très bonne dans un dossier qui donne beaucoup de fil à retordre à tous.

4.2 Impact des chiens sur la faune et plan d'action y relatif

La sous-commission a été amenée, dès le début de l'année 2000, à prendre connaissance des préoccupations du SFPNP quant à l'impact des chiens sur la faune sauvage. Elle a ainsi pu se prononcer sur un premier rapport interne visant à établir la gravité de cet impact et à le quantifier.

Des confrontations de points de vue (entre propriétaires et non-propriétaires de chiens) ont donné lieu à des discussions équilibrées.

La sous-commission a également été associée, pour l'année 2001, au plan d'action découlant des constatations effectuées et à la mise en vigueur du règlement d'application de la loi cantonale sur les forêts, exigeant notamment la tenue des chiens en laisse en forêt entre le 1^{er} avril et le 15 juillet. Les mesures d'information et de prévention ont été discutées à plusieurs reprises (y compris sur le terrain lors de la tenue de stands ou d'actions d'information) grâce à la participation de membres de la sous-commission.

Un bilan intermédiaire a permis d'établir la suite des mesures à prendre, notamment en vue de désigner des zones d'ébats favorables aux chiens.

4.3 Plan de gestion des espèces problématiques

Une première analyse des espèces posant des problèmes au sens des articles 5 et 17 du règlement d'application de la loi sur la faune du 22 août 2000 (M 5 05.01) a été proposée par le SFPNP. Lors de cette première discussion – qui doit être poursuivie lors de la législature 2002-2005 –, la sous-commission a désigné 3 espèces (sans compter le sanglier) comme étant à surveiller en priorité. Un plan d'action doit être développé pour la fouine, la corneille noire et le canard colvert.

4.4 Prise de position sur divers arrêtés

Les projets d'arrêtés touchant à la régulation des populations de trois espèces animales ont été soumis au préavis de la sous-commission. Les propositions de celle-ci ont toutes été ratifiées par le Conseil d'Etat. Dans les trois cas, il s'agissait d'une actualisation d'arrêtés existant depuis plusieurs années déjà :

- Réduction des populations de cormorans (périodique) : les lieux de régulation possibles ont été élargis pour inclure l'étang de pêche des Bouvières aux Teppes de Verbois.

- Tir de sangliers occasionnant des dommages aux cultures (annuel) : l'arrêté – qui contenait un quota de bêtes régulables – a été modifié dans l'optique de laisser une marge de manœuvre importante au SFPNP sur la base d'une information systématique de la sous-commission.
- Gestion des populations de renards (annuel) : l'arrêté a été renouvelé principalement pour continuer à permettre le tir sanitaire des animaux touchés par la gale (voir point 4.6 ci-dessous).

4.5 Création d'un groupe de gardes auxiliaires

Lors de sa dernière réunion de l'année 2001, la sous-commission a examiné la question récurrente des gardes auxiliaires en formulant plusieurs propositions quant aux tâches qui pourraient leur être confiées, ces dernières devant être polyvalentes et pas seulement concentrées sur la régulation de la faune !

Il en ressort qu'il faudra étudier attentivement les conditions (notamment relatives à l'organisation du corps des gardes de l'environnement en cours de consolidation) auxquelles il serait possible de créer un corps d'auxiliaires. Une diversité de provenance des auxiliaires pourrait s'avérer intéressante (agriculteurs, chasseurs, naturalistes).

4.6 Informations du SFPNP sur différents sujets

Le SFPNP a fait plusieurs fois un rapport sur des mandats ou études en cours concernant la faune genevoise :

Projet de réintroduction des perdrix

La situation de l'espèce et du projet visant à rétablir les conditions de son habitat a été présentée par MM. B. Lugrin et J.-L. Regamey de la Station ornithologique suisse à Sempach à la séance du 26 septembre 2000.

Si le projet de mise en réseau des surfaces de compensation écologique continue d'être assuré grâce aux divers soutiens cantonaux, la situation est par contre bloquée sur le plan de la réintroduction de la perdrix dans l'attente d'une autorisation d'importation des autorités fédérales.

Corridors pour la faune

Ce sujet important a été abordé pour renseigner les membres de la sous-commission sur les travaux de l'OFEFP visant à établir le réseau écologique national. Le canton sera amené à développer ses approches méthodologiques

et cartographiques dans le cadre de la validation de ce réseau à une échelle régionale et locale.

Projet CERF

Les résultats de l'étude menée par M. P. Patthey (thèse de doctorat) dans le cadre du projet Wildmann (en collaboration avec la France et le canton de Vaud) ont permis aux membres de la sous-commission de prendre connaissance du statut de l'espèce le long du Jura et de saisir les enjeux touchant à la manière de recoloniser notre région et d'y garantir le déplacement de l'espèce.

Renards atteints de la gale

Les populations de renards du canton sont suivies par M. C. Fischer (thèse de doctorat) qui a présenté aux membres de la sous-commission l'état d'évolution de l'épidémie de gale qui touche cette espèce. Cette maladie crée une forte pression de mortalité lors des premières années de son apparition de sorte que la population genevoise du renard est actuellement très basse; la régulation n'est actuellement pas nécessaire, seuls les individus très atteints par la maladie sont tirés.

5. Sous-commission des sites et biotopes

Les objets suivants ont été traités :

5.1 Panneau de mise à ban

Les indications sur les panneaux de mise à ban apparaissant insuffisantes à la bonne compréhension du public, la sous-commission a été déléguée pour présenter un nouveau concept. Lors d'une première approche, plusieurs suggestions ont été faites, puis l'avis des gardes de l'environnement a été demandé. La décision de la sous-commission a abouti à 2 variantes :

1. panneau présentant le cercle rouge d'interdiction avec logos à l'intérieur de l'indication de mise à ban;
2. cercle rouge d'interdiction séparé du panneau de mise à ban (cercle en haut ou en bas),

lesquelles ont été présentées en plénière, le 5 décembre 2000 (voir point 2.5).

5.2 Prise de position sur l'arrêté de mise à ban

Cet arrêté est renouvelé chaque année. La sous-commission a eu l'occasion de se prononcer à deux reprises sur cet arrêté, le 15 novembre 2000 et le 28 septembre 2001. Les dispositions, remises à jour à chaque

passage, ont été approuvées par le Conseil d'Etat, respectivement les 31 janvier et 21 novembre 2001.

5.3 Visite de terrain dans la zone de Verbois

Echelle à poissons du barrage de Verbois sur le Rhône

Les membres ont pu apprécier cet ouvrage qui a pour vocation de permettre le passage de différentes espèces de poissons (truites, perches, brochets, cyprinidés, etc.), de même que les explications enrichissantes fournies par les spécialistes du SFPNP.

Embouchure de l'Allondon, Teppes du Biolay et de Véré

Dans le cadre de cet aménagement, notamment pour les étangs nature et de pêche, les membres ont eu l'occasion de donner des avis, lesquels ont été répercutés par le SFPNP afin d'être pris en considération dans le cadre de la réalisation. Il a été décidé qu'un membre de la sous-commission assiste aux réunions de chantier pour les aspects de protection de plusieurs espèces de batraciens, reptiles et oiseaux.

La sous-commission s'est prononcée, par ailleurs, sur l'avant-projet de règlement relatif aux Teppes de Véré et du Biolay. Cet examen a donné lieu à quelques souhaits des commissaires portant, pour l'essentiel, sur la mise en route d'un plan de gestion du site et un engagement du DIAE pour la surveillance et l'accueil du public sur ce site.

L'inauguration officielle du site des Teppes de Verbois a eu lieu le 6 avril 2001.

5.4 Projet Versoix 2000 et avant-projet de loi sur la protection générale et l'aménagement des rives de la Versoix

Un groupe de pilotage interdépartemental (DAEL, DIAE) travaille sur ce projet, lequel projet a été présenté par M. G. Gainon, chef de la division de l'information du territoire et des procédures du DAEL. L'étude porte sur 17 secteurs dont 6 concernent le périmètre du territoire à protéger (Sauverny; Les Bois; La Bâtie - Richelien; Richelien - Bois du Faisan; Bois du Faisan - Le Molard; Quartier de la Scie - Le Lac). La présentation a porté notamment sur l'assainissement de certains secteurs et les réarrangements des zones d'habitation et de verdure ainsi que sur les réseaux piétonniers et deux-roues, la réorganisation des accès, les milieux naturels pour la faune, le recensement de la nature, la protection des zones alluviales d'importance nationale et les mesures compensatoires.

Suite à cette présentation, l'avant-projet de loi sur la protection générale et l'aménagement des rives – base de ce dossier – a été soumis à la sous-commission, laquelle a ainsi pu se prononcer et proposer quelques amendements.

5.5 Seuil à l'aval du pont de Chancy au km 25,99

La présentation faite par un spécialiste du service du lac et des cours d'eau, par ailleurs maître d'ouvrage, a permis à la sous-commission d'apprécier les améliorations par rapport au projet initial (1996) qui constituent un avantage à la fois au niveau des coûts et de l'environnement. L'ouvrage se situe à 150 m en aval du pont de Chancy et est entièrement immergé. Les améliorations concernent le paysage, la végétation riveraine et en forêt, la faune terrestre, la végétation aquatique et palustre ainsi que le passage des poissons.

L'ouvrage se déformant plus qu'estimé (glissements importants), les travaux se sont avérés difficiles. Cet ouvrage a pu être terminé pour fin 2001.

5.6 Prise de position sur le plan directeur des chemins de randonnée pédestre

La sous-commission a examiné avec soin les propositions de modifications demandées par le SFPNP en janvier 2001. Des visites sur place ont eu lieu pour mieux analyser les situations particulières qui n'avaient pas reçu l'aval du DAEL: Essertines - vallon de l'Allondon; Granges de Malval en direction de la France; Chemin des pêcheurs le long de l'Allondon en amont du camping; Cheminement à travers Saconnex d'Arve; Bois Marquet - école de Pinchat; Marsillon.

La prise de position de la sous-commission a été transmise au DAEL en septembre 2001.

5.7 Préavis sur le dossier d'autorisation de construire relatif à la construction d'une villa, annexe, garage et piscine

Au premier passage de ce dossier concernant une construction dans le périmètre de protection des rives du lac, la sous-commission a fait demander un complément à l'architecte indiquant la position exacte des arbres à abattre avec leur remplacement et donnant, par ailleurs, la garantie qu'aucun arbre ne fera l'objet de demandes d'abattages ultérieures.

Sur la base du plan modifié, la sous-commission a donné un préavis favorable, aux conditions suivantes : ne pas couper par la suite les arbres qu'il a été décidé de garder et exigeance que chaque élagage soit soumis à autorisation.

5.8 Information du SFPNP sur différents sujets

Le SFPNP a rapporté plusieurs fois sur des mandats ou études en cours :

Travaux liés aux mesures compensatoires de Chancy-Pougny

M. A. Sommer, directeur de la société des Forces Motrices de Chancy-Pougny (SFMCP), a exposé la nécessité des vidanges des retenues de Verbois et de Chancy-Pougny; il a fait part également des mesures de compensation qui ont été demandées par les services de l'administration cantonale et dont il sera tenu compte lors des opérations de vidange.

Aménagement de la zone de Sous-Cayla

Dans le cadre de ce dossier, la sous-commission a demandé comme mesure compensatoire, dans le cas où les vieux platanes seraient abattus, de prévoir des nichoirs pour les pigeons colompins et les chauves-souris.

Phase 1 du plan de gestion du Moulin-de-Vert

Cette présentation comprenant le diagnostic et les vocations du site a permis à la sous-commission de faire des propositions dont il sera tenu compte par le SFPNP.

Phase 1 du plan de gestion de la réserve de Laconnex

Cette réserve contient des plans d'eau ouverts avec végétation aquatique, des formations boisées, des saulaies, des formations herbacées marécageuses et non marécageuses. Elle sera classée réserve intégrale. Il s'agit notamment de dégager la roselière, de recréer des milieux sur la partie nord, de prendre des mesures pour les espèces exotiques envahissantes, de maintenir, dans la mesure du possible, un milieu sec et graveleux.

Cette réserve aura pour vocation, notamment de favoriser les espèces indicatrices de milieu ouvert ainsi que de permettre la gestion du dérangement. Ce site est doté d'une grande richesse et d'une grande diversité comme en atteste la présence de reptiles, de plusieurs espèces de libellules, de gros brochets et de beaucoup de gardons.

6. Conclusion et perspectives

De l'avis de tous ses membres, le fonctionnement de la commission a été jugé bon lors de la dernière plénière du 19 février 2002. Cette formule établie par la loi instituant une commission consultative de la diversité biologique donne donc satisfaction et doit être poursuivie.

Une certaine difficulté subsiste toutefois avec le rôle de la sous-commission « sites et biotopes » qui peine parfois à se voir attribuer des sujets d'étude ou engendre une forme de doublon avec la sous-commission « nature et sites » de la CMNS. Pour l'administration concernée (DAEL et DIAE), la complémentarité entre les deux sous-commissions mériterait d'être réétudiée.

Plusieurs membres ont tenu à signaler que le niveau d'information livré était pertinent pour pouvoir rapporter auprès de leurs propres organisations.

M. Robert Cramer quitte la présidence de la commission, après une période d'installation, non sans mentionner le plaisir qu'il a eu à traiter les sujets très concrets dépendant de cette commission. La désignation de son successeur est de la compétence du Conseil d'Etat.

Il reste enfin à remercier les collaboratrices et collaborateurs de l'administration dont la disponibilité et la qualité d'écoute des propositions des commissaires ont largement contribué à la qualité des travaux de la commission et de ses sous-commissions spécialisées.

Au bénéfice de ces explications, la commission consultative de la diversité biologique vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, de prendre acte du présent rapport.

Le vice-président de la commission :
Hervé Burdet

Le président de la commission :
Robert Cramer

*Annexes : Statistique des préavis de la sous-commission de la flore
Statistiques (3) du SFPNP concernant la faune
Bilan Objectifs Nature 2001*

CCDB- sous-commission de la flore

Préavis exercice 2000-2002 concernant les dérogations en matière de distance des constructions par rapport à la lisière de la forêt

Préavis favorables	63
Préavis défavorables	38
Cas particuliers	4
Total	105

Préavis favorables

63 préavis favorables ont été rendus en application de l'article 11 de la loi sur les forêts du 20 mai 1999. Les motifs de dérogations se répartissent de la manière suivante :

Art. 11, al. 2 :

lettre a)

Constructions ou installations d'intérêt général dont l'emplacement est imposé par leur destination. **6 préavis**

lettre b)

Constructions de peu d'importance contiguës au bâtiment principal ou rénovations, reconstructions, transformations, ainsi que léger agrandissement des constructions existantes. **35 préavis**

lettre c)

Constructions respectant l'alignement fixé par un plan d'affectation du sol en force au moment de l'entrée en vigueur de la loi ou s'inscrivant dans un alignement de constructions existantes, pour autant que la construction nouvelle soit réalisée sur un terrain en zone à bâtir et située à 10 mètres au moins de la lisière de la forêt et qu'elle ne porte pas atteinte à la valeur biologique de la lisière. **22 préavis**

Préavis défavorables

Les **38** préavis défavorables sont en principe justifiés par le fait que les constructions sont prévues à moins de 30 m de la lisière de la forêt et qu'aucun motif de dérogation de l'art. 11, al. 2 n'est réalisé.

Cas particuliers (4)

Il s'agit, en général, de constructions provisoires d'intérêt public dans la limite des 30 m de la lisière de la forêt, qui ne portent pas préjudice à la forêt.

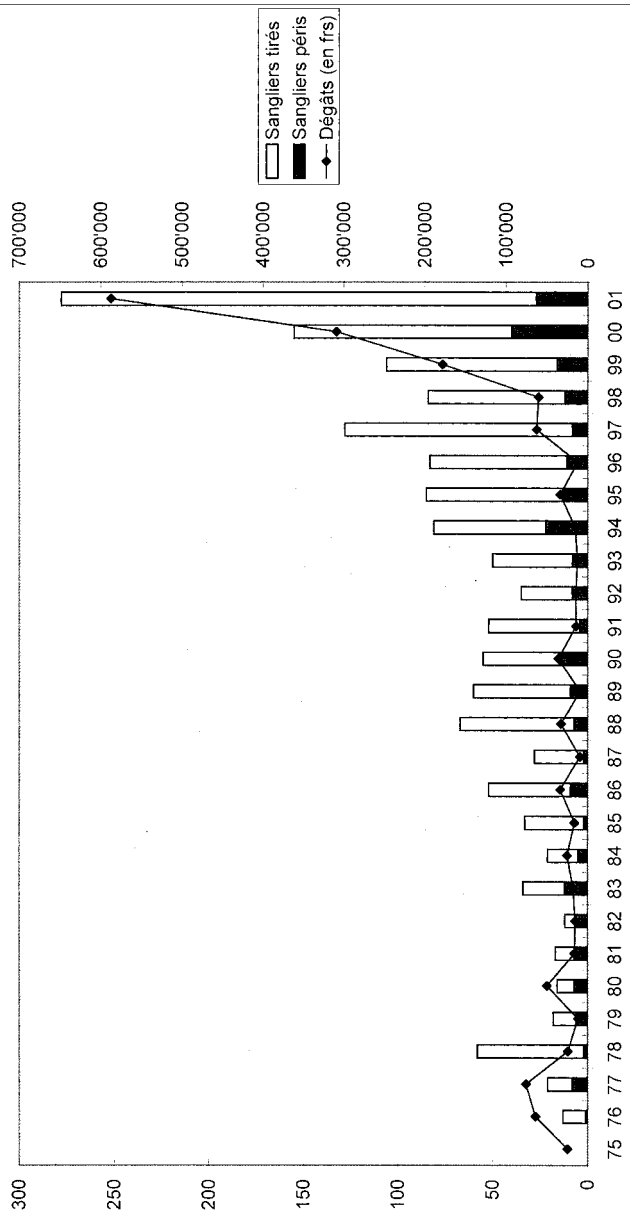
NB : Lorsqu'un même projet de construction a été soumis à plusieurs reprises à la sous-commission, seul le préavis final - favorable ou défavorable - figure dans la présente statistique.

Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement
Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage

Régulation de la faune par les gardes de l'environnement

	Cornilles, Pies, Geais	Etourneaux	Autres Oiseaux	Renards	Sangliers	Lièvres	Lapins	Chats Harets	Blaireaux	Fouines	Autres
1974	234		15	7	1	2	53	52	1		
1975		50		0	1	0	100				
1976	10	87		3	12	1	113	113			
1977	30	100	36	98	13	41	50	418		3	
1978	181	20	85	58	56	115	120	319		4	1
1979	78	7	67	9	12	63	16	285		2	
1980	20	58	23	12	9	54	41	184			
1981	77	54	165	19	10	61	183	281			
1982	30	170	21	30	6	67	87	90			
1983	72	12	151	12	22	98	92	138			
1984	66	35	20	4	16	109	47	177		1	1
1985	88	10	48	5	31	90	22	111			
1986	300		493	0	43	92	109	178		1	
1987	172		193	9	26	105	126	152			
1988	69		619	4	60	86	135	68			
1989	45		94	13	51	25	54	11		1	
1990	144	12	182	17	40	63	79	62			
1991	93		192	43	48	8	61	19			
1992	733		120	54	27	5	17	5			
1993	212		73	173	42	5	17	9		8	
1994	164		57	119	59	1	15	1		10	
1995	412		36	142	72	13	72			19	
1996	80		35	104	72	3	82			8	
1997	142		134	53	120		40			10	2
1998	43		38	17	72	1	51	17		11	6
1999	24		61	9	90		78				5
2000	18	126		3	115					2	1
2001	36	82	1		251						
Total	3'573	823	2'959	1'017	1'377	1'108	1'860	2'690	1	80	16

Dégâts et mortalité de sangliers à Genève depuis l'interdiction de la chasse



Données SFPNP Décembre 2001 (données provisoires pour 2001)

Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement
Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage

Indemnités pour dommages aux cultures causés par la faune

Espèces :	1990		1991		1992		1993		1994		1995		1996		1997		1998		1999		2000		2001	
	F		F		F		F		F		F		F		F		F		F		F		F	
Sangliers	35'999		14'036		14'581		12'471		15'310		33'808		12'201		62'751		60'251		175'806		308'151		649'387	
Lièvres	7'774		356		2'569		1'500		380		4'010		3'193		8'384		8'384		3'662		9'457		2'409	
Chevreaux			700				6'270		2'098		750		400		3'105									
Renards							6'355		760						700									
Lynx					300																			
Blaireaux	157		1'600		3'405				296		260						368		792					
Castors	144																				1'100			
Pigeons													5'000									3'350		
TOTAL	44'074		16'692		20'855		26'596		18'548		38'864		21'054		63'451		72'108		180'260		322'058		651'796	

Bilan OBJECTIFS Nature - Décembre 2001

No	Intitulé de la mesure (Lien avec autres mesures)	Actions réalisées (1999-2001)	Remarques complémentaires	Etat de réalisation	Délais	Coût estimé
1	Planification régionale transfrontalière en matière d'environnement Lien avec mesures 23, 32 Lien avec mesures 33, 36	1.1 Contrats rivières en cours à des degrés divers d'avancement. Implication importante de l'administration cantonale visant à contrôler les diagnostics et les fiches actions. 1.2 Réactualisation des couleurs d'échange en cours pour validation et actions via le groupe du plan vert-bleu du CRFG.	Coordination au niveau genevois par le Service de renaturation des cours d'eau et des rives Présidence suisse du groupe de travail du plan vert-bleu par directeur du SFPNP	En cours En cours (débuté)	Au minimum la législature actuelle → 2005 2002-2003	1 MioF ? 50'000 F
2	Meilleure intégration d'éléments naturels dans le développement urbain	2.1 Etablissement de recommandations cantonales « nature et développement urbain » (interventions systématiques lors des préavis EIE et autorisations de construire) 2.2 Intégration des objectifs nature dans le plan directeur cantonal + travail en rapport avec fiches de coordination	Accompagnement de projets d'urbanisme permettant des aménagements nature	Tâche permanente	---	100 j/homme/an
3	Plus de biodiversité dans les cultures Lien avec mesures 10, 27, 29	Promotion de la qualité des prairies, haies et vergers à travers versements de bonus selon l'Ordonnance fédérale sur la qualité écologique (du 1.5.2001) en collaboration avec le Service de l'agriculture et les CJB	Participation aux travaux liés à des PAC (périmètres d'aménagements coordonnés) selon plan directeur Règlement de la loi visant à encourager les surfaces de compensation écologique (M 530) révisé	Réalisé + En cours En cours (avancé) Tâche permanente	2001 + → 2015 → 2004 (puis permanent)	60 j/homme/an 200'000 F/an
4	Concepts pour certaines activités de loisirs Lien avec mesures 5, 7, 27	Inventaire des conflits potentiels. Clarification des conditions d'autorisation de certaines manifestations dans la nature. Amélioration de parcours équestres dans le cadre des réseaux agro-environnementaux	Mise en oeuvre du plan directeur des chemins de randonnée pédestre	En cours (débuté)	2002 - 2004	50 à 100'000 F
5	Plans de gestion pour les grandes entités naturelles (massifs forestiers) Lien avec mesures 4, 6, 7, 9, 13, 30, 32, 34	Adaptation des plans d'aménagement et de gestion au plan directeur forestier (sur les petits massifs pour l'instant, p.ex. Onex, Veyrier)	Concept des réserves en forêt et de gestion des sites naturels. Plans partiels des loisirs dans la nature (cavaliers, VTT, chiens de traîneau). 2 ^{ème} inventaire forestier cantonal.	En cours (débuté)	→ 2007 (1 grand massif par an)	50 j/homme/an (en interne) +100j/homme/an (sur mandat)

No	Intitulé de la mesure (Lien avec autres mesures)	Actions réalisées (1999-2001)	Projets connexes Remarques complémentaires	Etat de réalisation	Délais	Coût estimé
6	Plans de gestion pour les sites de valeur <i>Lien avec mesures 9, 10, 13, 14, 16, 32</i>	Débuté par les Prés-de-Villeite en 1996 et renforcé depuis 2000 (en partenariat avec Pro Natura et les communes) sur les sites du Moulin-de-Vert, Laconnex, Petite-Grave, Mategnin, Bois-de-la-Grille. En réalisant 3 à 4 plans de gestion par an, 20 à 25 objets prioritaires devraient être réalisés d'ici 2006.	Travaux de diplôme en Gestion de la nature (HES Lullier) Evaluation des étangs par le LEBA Concept des réserves en forêt et de gestion des sites naturels.	En cours	→ 2006 (25 sites prioritaires)	Entre 30'000 et 70'000 F par site soit 100 à 200'000 F / an
7	Réduction de la circulation automobile en campagne (y.c. forêts) <i>Lien avec mesures 4, 5, 13, 25, 27, 32, 36</i>	Réalisations depuis 1999 : Jussy, route des Etolles ; Versoix, route du Pont de Bossy ; Russin, accès aux Teppes	Plan de protection des rives de la Versoix	Tâche permanente	---	(au cas par cas sur budget SFPNP)
8	Surveillance et information accrue	1 ^{ère} étape de réorganisation du corps des gardes de l'environnement avec acquisition d'équipement et mise en place du mode d'engagement. 1 ^{ères} actions de formation complémentaire et nouveaux postes.	1 ^{ère} étape : terminée 2 ^{ème} étape : en cours	Engagement permanent → 2004	Engagement permanent → 2004	400'000 F 50 à 100 j/homme/an
9	Information du public <i>Lien avec toutes les autres mesures</i>	Engagement d'une chargée de communication. Nombreuses actions médiatisées sur la faune, la nature, les cours d'eau, les réseaux agro-environnementaux. Elaboration d'un site WEB orienté sur les besoins des administrés. Lancement d'une série de publications spécialisées dans le domaine. Edition régulière de la revue « Sanglier et compagnie ». Modernisation de la signalisation dans les sites.	Projet Wildmann de l'OFEFP sur les onglés Développement et soutien de partenariats dans l'éducation « nature » Création du SINature au sein du SIENG	Tâche permanente	Mai 2002 (ouverture du site Web)	200 j/homme/an 150 à 200'000 F/an
10	Programme de suivi et de protection des espèces menacées <i>Lien avec mesures 6, 11, 16, 24, 27, 32</i>	Ebauche du concept réalisée et premières discussions en cours avec les spécialistes (espèces prioritaires). Plan d'action réalisé pour Ecrevisse à pattes blanches, Pygus cirsiil, Typha minima, et ébauché pour Couleuvre vipérine, Castor, Lièvre brun, Salamandre, Perdrix grise, Chouette chevêche, Cerf, Lapin de garenne, champignons xérophyles.	Création du SINature au sein du SIENG. Réseaux agro-environnementaux, plan de gestion ou de renaturation des sites les plus remarquables. Coordination avec procédures EIE et autorisations diverses	En cours	2002 (concept et priorités d'action) 2005 (plans d'action pour les 25 espèces prioritaires)	50 j/homme 10 à 75'000 F par plan d'action

No	Intitulé de la mesure (Lien avec autres mesures)	Actions réalisées (1999-2001)	Remarques complémentaires	Etat de réalisation	Délais	Coût estimé
11	Gestion durable des ressources piscicoles <i>Lien avec mesures 12, 17, 19 à 23, 25, 26, 31, 32, 33, 37</i>	Inventaire piscicole mené sur tous les cours d'eau en 2000, en voie d'être publié. Révision du plan de repeuplement avec la commission de la pêche. Conventions de gestion passées avec sociétés de pêche et parcours de pêche différenciée instaurés sur l'Allondon et la Versoix	Renaturation des cours d'eau du canton et contrats rivières franco-genevois. Programme Fischmeiz, diverses études génétiques et épidémiologiques. Plans d'action espèces menacées	Tâche permanente	---	50 j/homme/an
12	Ecogestion des espèces problématiques <i>Lien avec mesures 6, 10, 13, 36</i>	Concentration des énergies sur la gestion du sanglier depuis 1999. Plan d'action sur autres espèces (cornelles, fouines, cormoran, etc) amorcé et veille active sur renard (thèse C.Fischer)	Projet Wildmann de l'OFEP sur les ongulés Collaboration avec CJB pour lutte contre néophytes envahissantes	Tâche permanente en fonction de l'actualité	---	
13	Espace de refuge pour la faune <i>Lien avec mesures 4, 5, 6, 9, 25, 32</i>	Première cartographie liée à thématique des dégâts dus au sanglier. Plan d'action sur la problématique des chiens (en forêt notamment) depuis 2000.	Plan d'inspecteur forestier et concept des réserves forestières	En cours	2003	30 j/homme
14	Bassin des Prés-de-l'Oie	Zone mise à ban et partiellement sous convention avec exploitant agricole	Renaturation de la Seymaz	Réalisation en 1999	---	390'000 F
15	STEP d'Aire	Géré par le Service des contrôles de l'assainissement. Les travaux se déroulent comme prévu (notamment suppression de petites step et raccordement de St-Julien). 100'000 €/hab.		En cours (avancé)	2003	
16	Teppe de Véré et du Biolay	Inauguré le 6 avril 2001 (voir p. 31 brochure Renaturation des rivières genevoises).		Réalisé	---	800'000 F
17	Canaux de la Versoix	Sous convention avec pêcheurs (voir p. 19, 21, 22, 23 brochure Renaturation des rivières genevoises).		Réalisé	---	1 MioF
18	Espace riverain de Sauvigny	Zone humide sous contrat avec exploitant agricole (voir p. 21 brochure Renaturation des rivières genevoises)		1999	---	110'000 F
19	Assainissement de l'Aire et de la Drize	Raccordement de la Step de St-Julien sur Aire entré en Service à l'automne 2001		Réalisé		

No	Intitulé de la mesure (Lien avec autres mesures)	Actions réalisées (1999-2001)	Remarques complémentaires	Etat de réalisation	Délais	Coût estimé
20	Renaturation de la Haute Seymaz Lien avec mesures 6, 10, 27	1 ^{ère} étape de travaux réalisés au cours de l'été 2000 à Rouëlbeau : création d'une zone humide de ~2 ha par remise à ciel ouvert d'un drainage. Un second projet de loi (PL 8522) portant sur les travaux de renaturation de la Touvière, du Chambet, du Chamboiton et du nant du Paradis - 2,5 km de cours d'eau décanalisés - est en cours d'analyse par le Grand Conseil.	SPAGE Seymaz	En cours	2002 (Rouëlbeau 2 ^{ème} étape) 2003 (travaux de décanalisation)	250'000 F 9,9 MioF
21	Ruisseau des Marais	Cet affluent de la Drize situé dans la région de Troinex-Veyrier est mis sous tuyau dans sa partie supérieure (mauvaise qualité de l'eau). Etude de faisabilité en 2002 pour remise à ciel ouvert.	Fiche action genevoise intégrée dans le Contrat de rivières transfrontalier du Genevois.	Amorcé	2002 (étude)	100'000F
22	Renaturation de l'Aire Lien avec les mesures 10, 28, 33, 35, 37	2000 : mandat d'études parallèles mettant en compétition 4 groupements de bureaux. 2001 : le groupe Superpositions obtient le suffrage du jury. En août, un 1 ^{er} projet de loi (PL 8490) de 5 MioF est accepté par le GC.	Etude sur les zones agricoles spéciales (DAEL) Suivi de la qualité des eaux après arrêt déversement Step St.-Julien	En cours	Été 2002 (réalisation du tronçon Pont du Marais - Pont du Centenaire)	5,5 MioF
23	Revitalisation des bassins de l'Aire et de la Drize Lien avec mesure 1, 37	Contrat rivière transfrontalier du Genevois en cours de finalisation (catalogue de fiches actions à réaliser dont certaines issues des études 1995) pour signature au second semestre 2002. (Voir aussi brochure Renaturation des rivières genevoises)		En cours	2003 (chantiers d'assainissement, de protection contre les crues ou de mises en valeur des cours d'eau)	
24	Réaménagements «nature» des gravières Lien avec mesure 27	Intégration d'exigences nature et faune au règlement sur les gravières en 2000, ayant permis d'intervenir dans plusieurs cas (calendrier à harmoniser avec le service de géologie).	Synergies à mener dans le cadre des plans directeurs communaux et des reseau agro-environnementaux	Tâche permanente depuis 2000	---	10 à 20 j/homme/an
25	Vallon de la Versoix Lien avec mesures 1, 4, 5, 7, 36, 37	1 ^{ère} étape terminée : consultation lancée par DAEL, en cours). 2 ^{ème} étape de gestion du massif : à poursuivre dans l'optique de fédérer les actions ayant un lien autour du valloin (Colver, Ecogia, Creuson, Papeterie, etc.)	Réseau COLVER Diverses expertises sur qualité des eaux et affluents	En cours	2005	

No	Intitulé de la mesure (Lien avec autres mesures)	Actions réalisées (1999-2001)	Projets connexes Remarques complémentaires	Etat de réalisation	Délais	Coût estimé
26	Le Rhône genevois Lien avec mesures 2, 4, 5, 11, 15, 16, 31, 32, 33, 37	Aménagements piscicoles et compensations réalisés dans le cadre des renouvellements de concessions hydroélectriques sur le Rhône. Création d'une commission pour gérer des projets liés à l'accès au Seujet au label Naturmade Star	Protection OROEM/Ramsar sur l'ensemble du Rhône genevois. Concession d'exploitation de l'usine des Cheneviers. Plan d'aménagement de La Plaine	En cours	2003 (étude générale bilan)	10 MioF
27	Diversification des espaces agricoles Lien avec mesures 3, 4, 10, 29, 30	Soutien au développement des réseaux agro-environnementaux de Champagne, Collex-Versexo, Trois-Nants (Meinier), Compestières et Bernex.	Fixation d'objectifs cantonaux pour la faune et la flore et suivi d'espèces-cible (p.ex. lièvre brun, chouette chevêche)	En cours (avancé)	5 réseaux organisés pour 2003	1 MioF (d'ici à 2005)
28	Etoffer les cordons boisés et assurer leur conservation Lien avec mesures 20, 23, 33, 37	Développement d'une politique de gestion en cours par l'établissement d'un plan sectoriel forestier au sens de l'art. 30 de la loi cantonale sur les forêts (M 5 10), des actions sur des tronçons test (p.ex. Drize)	Collaboration à la méthodologie SPAGE (en particulier à propos de l'espace minimal des cours d'eau et de ses fonctions écologiques)	En cours	2002 (étude), sinon intégré au programme sylvicole du SFPNP	50'000 F (étude) ~ 100'000 F/an (travaux)
29	Revitaliser/recréer les alignements d'arbres Lien avec mesures 2, 3, 27	Mesures paysagères mises en place par les communes avec l'appui technique et financier du SFPNP (dont Bardonnex, Celligny, Choulex, Collex, Meinier, Vandoeuvres). Plantations en compensation de l'impact 3 ^e voie CFF, du maintien au gabarit autour de l'Aéroport	Opportunités lors de réseaux agro-environnementaux, de SAF, de compensations EIE. Inventaire des voies historiques	Tâches permanentes	(actions débutées en 1981)	50 à 150'000 F selon les années
30	Revitaliser les lisières Lien avec mesures 6, 27, 34	Quelques tronçons traités. Suivi de cours spécialisés par l'équipe forestière. Chaque intervention sur une parcelle forestière de l'Etat ayant une lisière fait l'objet d'un traitement adéquat. La méthodologie d'élaboration du type d'intervention en fonction des vocations biologiques d'un site est étudiée dans le cadre du projet Colver.	2 ^{ème} inventaire forestier cantonal (2002-2003). Plan d'aménagement et de gestion des massifs forestiers.	En cours (débuté)	→ 2004 (doit devenir une tâche permanente)	30'000 F (étude pilote) 1 ^{er} passage = frais normaux d'exploitation 2 ^{ème} passage = frais pour soins culturaux
31	La vidange de Verbois Lien avec mesures 11, 26, 33, 37	Groupe de travail avec SIG, services de l'Etat et pêcheurs institué pour proposer des variantes et suivre les effets - très différents en amont et en aval de la retenue - dus aux taux de matières en suspension et sur les populations de poissons	Mesures de compensation réalisées dans le cadre des concessions hydroélectriques.	En cours	2006 ou 2009 !	25 j/homme/an

No	Intitulé de la mesure (Lien avec autres mesures)	Actions réalisées (1999-2001)	Remarques complémentaires	Etat de réalisation	Délais	Coût estimé
32	L'Allondon Lien avec mesures 1, 4, 5, 6, 9, 13, 16, 26, 37	Plusieurs actions ponctuelles en rapport avec la gestion des milieux et des espèces, mais pas d'état des lieux et de vision d'ensemble récente.	Contrat de rivières du Pays de Gex avec l'enjeu du rejet des stations d'épuration au Rhône (via Step du Nant d'Avril)	En veilleuse	A relancer dès 2003	---
33	Ruptures et liens biologiques sur les cours d'eau Lien avec mesures 1, 11, 25, 26, 37	Nombreux ouvrages réalisés dans le cadre de projets de renaturation ou de compensation (p.ex. en 2001 la sauté le dernier verrou à la remontée des truites du lac sur la Versoix) (voir aussi brochure Renaturation des rivières genevoises)	SPAGE (en particulier en rapport l'espace minimal des cours d'eau et de ses fonctions écologiques). Etude de l'écomorphologie des cours d'eau	Tâche permanente	---	---
34	Priorités dans l'aménagement de lisières forestières Lien avec mesure 30	Inventaire "exhaustif prévu non entamé		En veilleuse	A relancer dès 2003	---
35	Autoroute et impacts	Pas d'étude d'ensemble ayant démarré, mais veille en rapport avec plusieurs projets d'aménagement	Suivi du lièvre dans la Plaine de l'Aire. Proposition de ponts biologiques	En veilleuse	A relancer dès 2003	---
36	Faune et trafic : concept pour réduire les accidents Lien avec mesure 1, 12, 13	Réactualisation de la situation des couloirs et des conflits menée en automne 2001. Mesures prises au cas par cas avec les instances concernées.	Discuté au sein du groupe de travail « Plan vert-bleu » du CRFG	En cours	2003	50'000 F
37	Optimisation du suivi des rivières Lien avec mesures 1, 11, 20, 22, 25, 26, 31, 32, 33	Insertion dans le Système d'information sur les cours d'eau (SICE), des données des bases concernant la biologie des rivières (indices biotiques, inventaires piscicoles, pollutions, structure physique des cours d'eau).	SI nature (SIENG). Inventaire et modélisation du suivi des étangs. SPAGE	En cours Plusieurs modules terminés	A terminer d'ici 2004	300 à 400'000 F

Publications de références :

- Objectifs nature, octobre 1999, DIAE/DAEL
- Renaturation des rivières genevoises, bilan de 4 ans d'actions 1997/2001, DIAE

Commission consultative de la diversité biologique / SFPNP_GMU/Gdu

10 mai 2002

H:\S\1\F\DOCUMENT\COMMISSION\SITE-REC\GOUVERNANCE\BIA\W3\1.DOC